

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 246 Subventions (239.000 euros) convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à huit structures au titre de l'Art pour Grandir,

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Théâtre de la Ville ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association La Maison Ouverte ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Théâtre Paris-Villette ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Théâtre de la Marionnette à Paris ;

Vu la convention du 23 juin 2021 relative au soutien financier de l'association Musique Danse XXeme - Le regard du cygne ;

Vu la convention du 4 janvier 2021 relative au soutien financier de l'association Orchestre des Concerts Lamoureux ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 4 octobre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 185.000 euros est attribuée à l'Association du Théâtre de la Ville, 16 quai de Gesvres 75004 Paris, dont 35.000 euros au titre de l'Art pour Grandir et 150.000 euros au titre des parcours proposés dans le cadre des Temps d'activités périscolaires. 52341 ; 2021_07956 ; 2021_11469.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à La Maison Ouverte qui gère le Théâtre Dunois, 108 rue du Chevaleret 75013 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 20808 ; 2021_04414.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'Association Nationale de Recherche et l'Action Théâtrale ANRAT Théâtre-Éducation, 70 rue Douy Delcupe 93100 Montreuil, au titre de l'Art pour Grandir. 19200 ; 2021_07958.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV), 211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 12425 ; 2021_05347.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée au Théâtre Paris Villette, 211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 164841 ; 2021_08056.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à Musique Danse XXeme - Le regard du cygne, 210 rue de Belleville 75020 PARIS, au titre de l'Art pour Grandir. 19134 ; 2021_07619.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée au Théâtre de la Marionnette à Paris, 73 rue Mouffetard 75005 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 53761 ; 2021_06185.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'Orchestre des Concerts Lamoureux, 28 rue Taine 75012 Paris, au titre de l'Art pour Grandir. 20317 ; 2021_08198.

Article 9 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention et les avenants aux conventions relatifs à l'attribution de subventions, dont les textes sont joints en annexe à la présente délibération.

Article 10 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 239.000 euros au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO